

LE LIEN

Saison 2017/2018



Infos Diverses	Gestion Championnats	Arbitres	Bureau d'Appel	Commission Inter	Litiges
•page 2	•page 3	•page 6	•page 6	•page 8	•page 10

COMITE DE SEINE SAINT DENIS

16 avenue Paul Eluard – 93000 Bobigny

Tel : 01.48.31.12.59 – fax : 01.48.32.99.13

Adresse mail : accueil@fsgt93.fr Site internet : www.fsgt93.fr

I. Infos / Divers

PV du mardi 26 décembre 2017

Présents : René RIZZO – Jean Paul HATTERER

• Bulletins reçus :

Le Lien (93) n°13

Paris Foot n°13

Bulletin Foot Yvelines n°12

Coup d'Envoi (92) n°13

Avant-Centre (94) n°12

• Infos diverses :

Contacts	Numéros	Horaires
Secrétariat Commission et Gestion : René RIZZO – Jean Paul HATTERER	01 48 31 95 83 jphatterer@fsgt93.fr	Tous les mardis à partir de 17H00/17H30 jusqu'à 20H00
S/c des arbitres : José CARREIRAS	01 48 31 96 75	
S/c des litiges : Jean Pierre JOLY – Fred SAFRAOUI	01 48 31 98 37	

• Consignes en cas d'intempéries :

Sauf situation très critique, la FSGT n'annule pas unilatéralement toutes les rencontres programmées (contrairement à la FFF) ; nous préférons laisser la responsabilité aux gestionnaires des installations ou aux équipes concernées.

- Si la décision d'impraticabilité est prise par le gestionnaire de l'installation (mairie, direction de parc, ...) cette autorité doit faire parvenir à l'équipe recevante une attestation de fermeture que vous devez adresser à votre commission de gestion et prévenir l'équipe adverse.
- Si l'installation est ouverte, la décision d'impraticabilité doit être prise par l'arbitre en concertation avec les capitaines des équipes et les dirigeants. Dans ce cas une feuille de match doit être établie et signée par l'arbitre et les capitaines, avec la mention « terrain impraticable » ; l'indemnité d'arbitrage est réduite de moitié.

• Brevet fédéral d'entraîneur de football :

Vous trouverez en fin de bulletin le document détaillé et le bulletin d'inscription.

PV du mardi 02 janvier 2018

Présents : René RIZZO – Jean Paul HATTERER

• Bulletins reçus :

Le Lien (93) n°14

Paris Foot n°14

Bulletin Foot Yvelines n°13

Coup d'Envoi (92) n°13

Avant-Centre (94) n°13 et Brassage

• Vœux :

Le Comité FSGT de Seine St Denis, son salariés et sa commission de football vous souhaitent une très bonne année 2018, y compris dans le domaine sportif.

Vœux de la part de : Gestion du Terrain de La Motte à Bobigny (C. Russo) – Levallois Sporting Club (direction du club) – FC 5 Quinas (A. Da Silva) – As Zenaga (R. Fadili) – Mbda Sport (Ch. Frappier) – Paris Pantin FC (calendrier du club) avec une belle maxime à méditer : « Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends !!! »
Merci, recevez les nôtres en retour.

PV du mardi 09 janvier 2018

Présents : René RIZZO – Jean Paul HATTERER

• Bulletins reçus :

Foot LIF n°12

• Bureau d'Appel Régional :

Procès-verbal de la séance du 20/12 dans ce bulletin.

Prochaines séances les 18 et 24 janvier.

• Collectif Delaune :

Séance consacrée au tirage des 1/32èmes de finale le 10 janvier.

• Collectif Départemental :

Séance le 9 janvier (info concernant l'assemblée des clubs de football affiliés prévue le mardi 27 février ; une invitation sera publiée ultérieurement)

2. Gestion du championnat

PV du mardi 26 décembre 2017

Présent : Jean Paul HATTERER

Excusé : Jean Marc CALLY

Message aux clubs : Vous devez saisir vos résultats sur le site internet après chaque rencontre, au moins l'une des 2 équipes. En cas d'absence d'enregistrement vous risquez 2 UA, voir article 47, 3^{ème} alinéa.

Courriers des clubs

AS ZENAGA (R. FADILI) – Samedi Après-Midi Groupe B

Transmets une information de doublon dans son calendrier et celui de l'équipe EPP Gervaisienne (U15) avec laquelle il y a un partage d'installation. La solution est d'avancer à 13h00 la rencontre AS ZENAGA – ASA RIGONDES.

PV du mardi 02 janvier 2018

Présent : Jean Paul HATTERER

Excusé : Jean Marc CALLY

Courriers des clubs

FOOTBALL TEAM AGIR+ (A. BOUSSALIA) – Lundi Soir Groupe C

Signale une erreur d'enregistrement du résultat de leur rencontre du 18/12 avec Zénith Athlète Foot : après vérification avec la feuille de match le résultat est corrigé, voir ci-dessous.

PV du mardi 09 janvier 2019

Présent : Jean Paul HATTERER

Excusé : Jean Marc CALLY

Courriers des clubs

COMMISSION FOOT 7 DU COMITE 94 (C. MOUTON)

Signale un doublon de programmation pour l'équipe AS CHATOYANCE le 15/01 entre le championnat de foot à 11 et la Coupe Régionale de foot à 7 : la rencontre de championnat AS CHARDONNET – AS CHATOYANCE est reportée à une date ultérieure.

FONTENAY FOOTBALL TEAM (P. BLANQUET) – Lundi Soir Groupe A

Transmets la déclaration de terrain impraticable (pb d'éclairage) adressé par la Mairie de Fontenay Aux Roses ; la rencontre est reportée à une date ultérieure.

CHEMINOTS DU LANDY (P. HAUTEFEUILLE) – Lundi Soir Groupe C

Demande de report de la rencontre du 22/01 avec Us Vigneux ; c'est la 1^{ère} demande et effectuée dans les délais, elle est donc acceptée. La programmation interviendra ultérieurement.

ASA RIGONDES (R. JOSEPHINE) – Samedi Après-Midi Groupe B

Suite à information tardive du changement d'horaire de la rencontre du 13/01 avec AS Zenaga, demande le report de la rencontre. Le club adverse consulté téléphoniquement a donné son accord ; la rencontre est donc reportée à une date ultérieure.

Programmation des matches remis

LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 19 FEVRIER 2018		
Journée n°2	AS CHATOYANCE / FC ODB	Paul Meyer - 20h30 - Sucy en Brie
Journée n°2	FONTENAY FOOTBALL TEAM / AS CHARDONNET	Panorama - 20h – Fontenay/Roses 92
Journée n°2	ASC VITRY / STV TEAM 93	Couderc - 20h00 - VITRY 94

LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 05 MARS 2018		
Journée n°1	STV TEAM 93 / FONTENAY FOOTBALL TEAM	Jean Guimier - 20h30 - Sevrans
Journée n°7	AS CHATOYANCE / ASPTT AC VICTOR HUGO A	Paul Meyer - 20h30 - Sucy en Brie

LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 26 MARS 2018		
Journée n°6	ACM REGGINA / STV TEAM 93	Couderc - 20h - Vitry
Journée n°9	ASPTT AC VICTOR HUGO A / ASC VITRY	Géo André - 20h - Gentilly 94
Journée n°9	AS CHARDONNET / AS CHATOYANCE	Jean de Neve - 20h15 - 78 Velizy

LS GROUPE A - MATCH(S) A JOUER LE LUNDI 02 AVRIL 2018		
Journée n°10	ASPTT AC VICTOR HUGO A / FC ODB	Géo André - 20h - Gentilly 94

Demandes de report

Clubs demandeurs	Groupes	Dates	Clubs adverses
AS MALGACHE A	SA B	23/09/2017	ASA RIGONDES
FOOTBALL TEAM AGIR+	LS C	25/09/2017	US VIGNEUX
AS VAL IMMO	SA B	23/09/2017	MELTING PASSES
AS CHARDONNET	LS A	30/10/2017	FONTENAY FOOTBALL TEAM
ASPTT AC VICTOR HUGO A	LS A	15/01/2018	ASC VITRY
ASPTT AC VICTOR HUGO A	LS A	22/01/2018	FC ODB
FC ODB	LS A	30/10/2017	AS CHATOYANCE
STV TEAM 93	LS A	30/10/2017	ASC VITRY

ES PARISIENNE	LS C	20/11/2017	US VIGNEUX
OPPOSUM BOOMOX	LS C	27/11/2017	FOOTBALL TEAM AGIR+
ACM REGGINA	LS A	04/12/2017	STV TEAM 93
CE CEIDF	LS A	18/12/2017	AS CHEMINOTS DU LANDY
ASA RIGONDES	SA B	13/01/2018	AS ZENAGA

Reports en instance

Dates	Groupes	Recevant	Visiteur	Date proposée
16/12/2017	SA B	MELTING PASSES	ASA RIGONDES	En attente
13/01/2018	SA B	AS ZENAGA	ASA RIGONDES	En attente
27/11/2017	LS C	FOOTBALL TEAM AGIR+	OPPOSUM BOOMOX	En attente
18/12/2017	LS C	CHEMINOTS DU LANDY	CE CEIDF	En attente

Forfaits

Clubs	Groupes	Dates
FOOT PASSION	LS A	forfait général par la commission le 10/10/2017
AS MALGACHE A	SA B	1 forfait le 11/11/2017
FOOTBALL TEAM AGIR +	LS C	1 forfait le 20/11/2017
ASA RIGONDES	SA B	1 forfait le 25/11/2017
ES PARISIENNE	LS C	1 forfait le 11/12/2017
UMASSAC	SA B	1 forfait le 16/12/2017
ASC VITRY	LS A	1 forfait le 18/12/2017

Résultats enregistrés

SA GROUPE B - Journée n°8 - samedi 16 décembre 2017		Scores	Observations
AS ZENAGA A	BLANKOK UNITED	1 - 1	

LS GROUPE A - Journée n°7 - lundi 18 décembre 2017		Scores	Observations
STV TEAM 93	ACM REGGINA	8 - 1	
ASC VITRY	FONTENAY FOOTBALL TEAM	0 F - 3	

LS GROUPE C - Journée n°7 - lundi 18 décembre 2017		Scores	Observations
AGATHA STRONGBOLY	FC VIVRE ENSEMBLE	2 - 3	
FOOTBALL TEAM AGIR +	ZENITH ATHLETE FOOT	3 - 0	
PARIS D EXIL	MONAC OLYMP VINCENNES	4 - 1	
OPOSSUM BOOMBOX	ES PARISIENNE	Litige	
COS PAVILLONS/BOIS	APSAP BEAUJON	0 - 3	

Unités administratives

Equipes	Groupe	Date du match	Motifs et Nb UA	Total UA
ES PARISIENNE	LS - C	18/12/2017	Feuille de match incomplète (1 UA)	6
PARIS D EXIL	LS - C	18/12/2017	Feuille de match incomplète (1 UA)	6
FOOTBALL TEAM AGIR +	LS - C	18/12/2017	Non saisie du résultat sur Internet (2 UA)	2

Sanctions

DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
LS C	18/12/2017	EL AISSAOUI YOUNES	658975	COS PAVILLONS/BOIS	Blanc	0
LS C	18/12/2017	KAPLAN DAVUT	55562489	ES PARISIENNE	Jaune	1

3. Les arbitres

PV du mardi 02 janvier 2018

Présents : le Bureau des arbitres

Vœux :

Meilleurs vœux de la part de MM. ALLARD ; merci, recevez les nôtres en retour.

PV du mardi 09 janvier 2019

Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins, les clubs peuvent consulter leur espace réservé sur le site des foots pour connaître le nom de l'arbitre désigné sur leur rencontre, mais aussi suivre l'activité de leur arbitre référent.

4. Bureau d'Appel Régional

Réunion du 20/12/2017

Présents : Alain Fouché, Alain Gibeau, Jean-Pierre Planque, René Rizzo

Excusé : Jean-Claude Millet

DOSSIER N° 4

Brassage de coupes du vendredi soir - match du 20/10/17

AJ LA NOUE / ANTONY FC

1ère instance :

Comité 75 – Commission de Discipline - dossier n°8 – PV dans bulletin C75 n°10 du 21/11/17.

Décisions prises :

Suspension du joueur Yacine KHENACHE pour insultes et injures à arbitre pour une durée de 4 mois fermes.

Remarque :

Ce match avait déjà fait l'objet d'un appel du club Antony FC, traité dans le cadre du dossier n°3 pour un motif sans rapport avec le présent appel et qui fait donc l'objet d'un dossier distinct.

Appel :

Recevable du dirigeant de AJ La Noue, par mail du 23/11/17, concernant la suspension du joueur au motif que ce dernier au moment des faits relatés par l'arbitre dans son rapport se trouvait déjà aux vestiaires après avoir été remplacé à la 75^{ème} minute.

Auditions :

M. Yacine KHENACHE, licence 55559445, joueur de AJ La Noue, présent.
M. Abdelhadj KADIOUI, arbitre officiel de la rencontre (C93), présent.

Rappel des faits :

Dans son rapport l'arbitre officiel avait déclaré avoir été insulté, après le coup de sifflet final et pendant le retour aux vestiaires, par le joueur Yacine KHENACHE.
Ce dernier prétend avoir été remplacé à la 75^{ème} minute et aurait regagné les vestiaires pour y prendre sa douche avant même la fin de la rencontre.

Audition et confrontation de l'arbitre et du joueur

Les deux personnes ont été confrontées au cours de l'audition et sont restées sur les versions respectives de l'incident d'après match. L'arbitre officiel confirme formellement que le joueur KHENACHE est bien celui qui l'a insulté à l'issue du match.

Décision du Bureau d'Appel :

Constatant que la confrontation n'a pas permis aux deux personnes présentes de modifier leur position et que l'arbitre reconnaît formellement le joueur comme étant celui qui l'a insulté, le Bureau d'Appel ne peut que confirmer la décision prise en première instance, à savoir :

Suspension du joueur Yacine KHENACHE, licence 55559445, de AJ La Noue, à 4 mois fermes pour insultes et injures dans le but d'offenser à dater du 20/10/17. Requalification le 20/02/18

DOSSIER N° 2

Appel de Monsieur Denis ANSELME (arbitre officiel)

1ère instance :

S/Commission des Arbitres du Comité 93.

Décision prise :

Suspension administrative de M. Denis ANSELME en qualité d'arbitre

Appel :

Recevable de la part de l'intéressé, par mail reçu le 06/11/2017.

Auditions :

M. Denis ANSELME, en qualité d'arbitre officiel.
M. Pascal RIGAUX, en qualité d'ancien responsable de la S/C des Arbitres du comité 93
M. José CARREIRAS, en qualité de responsable de la S/C des Arbitres du comité 93
M. Marc HALLIDAY, en qualité de membre du Bureau des Arbitres du comité 93
M. Jean-Paul HATTERER, en qualité de responsable de la Commission Football du comité 93

Décision du Bureau d'Appel :

Après délibération, le Bureau d'Appel décide que ce dossier ne fera pas l'objet d'une publication au sein des bulletins d'activité dans le cadre du procès-verbal de la réunion du Bureau d'Appel du 20 décembre 2017.
Le rendu de la décision prise ce soir sera envoyé uniquement à l'intéressé, au Bureau des Arbitres du comité 93 et la Commission Football du comité 93.

Il appartient à ces instances de décider d'une éventuelle publication de cette décision au sein des publications du comité 93.

Prochaines réunions

Jeudi 18 janvier 2018 :

à 19h00

Dossier n°5 : Appel de AS MALGACHE (Vétérans A) – match du 24/11/17 contre CLUB 92 CMCAS.

à 19h45

Dossier n°6 : Appel de AS COPA (SA – groupe A) – match du 18/11/17 contre US GAZELEC LANDY.

mercredi 24 janvier 2018 :

à 19h00

Dossier n°7 : Appel de US DRANCY SEARA (DM – groupe B) – match du 19/11/17 contre USMT RIVES NORD.

Convocations officielles envoyées par mail aux correspondants des équipes

5. Commission Interdépartementale

Séance du 14/12/2017

Présents :

Comité 75 : D. CHEVAU – JJ LOUSTAU – P. MASTROJANNI

Comité 78 : S. CALLICET – JP NEVO

Comité 92 : I. CHOK – JP PLANQUE

Comité 93 : Jean Pierre JOLY – René RIZZO

Comité 94 : P. RIGAUX

Commission Régionale : JM BOUTTEAU – G. CADIO – A. CALERO – JC MILLET

1. Problème lié aux équipes qui ont un terrain « Tous stades - Tous horaires » ou « Tous stades »

La méconnaissance des lieux et horaires des rencontres au moins une semaine avant pose des problèmes d'organisation aux équipes.

Proposition aux comités d'appartenance des clubs concernés, aux dirigeants, de sensibiliser les services des sports, les municipalités, qui gèrent les plannings horaires des concessions afin que la programmation des lieux et horaires des rencontres soient fixés et respectés au moins une semaine avant.

2. Retard dans l'acheminement du courrier

Application de l'article 19 du règlement : la pénalisation de 2 unités administratives au club pour envoi tardif de la feuille de match paraît abusive dans certains cas. La responsabilité du retard relève bien souvent de dysfonctionnement interne à La Poste.

La commission demande aux commissions gestionnaires des clubs concernés d'appliquer la règle avec discernement. L'envoi des feuilles de match par mail ou par fax facilite le travail des commissions le mardi.

3. Validité des licences

La commission rappelle aux arbitres, aux capitaines d'équipes, aux formateurs, que la présentation de la licence réglementaire et d'un justificatif d'identité sont obligatoires pour toute participation à une rencontre. En cas de présentation du volet adhérent ou de non présentation de licence, les arbitres doivent impérativement noter au verso de la feuille de match le nom et le prénom des joueurs avec leur date de naissance figurant sur leur pièce d'identité.

La commission gestionnaire vérifiera ensuite sur les sites des licences la validité de la licence et la qualification du joueur.

4. Demande de modification de l'article 27 alinéa 3 pour mise en cohérence avec l'article 13

La mention « si besoin » ajoutée à « vérifier l'identité des joueurs » (article 27 alinéa 3) pose problème d'interprétation du règlement à certains arbitres, la présentation d'une licence réglementaire, avec justificatif d'identité, étant devenue obligatoire pour tout joueur présent à l'appel et tout joueur entrant en cours de jeu.

De même, puisque l'inscription de l'identité d'un joueur au verso de la feuille de match doit être faite quand le joueur ne présente pas de licence valide et non plus quand il présente une pièce d'identité, l'alinéa 4 doit être modifié comme suit : « En cas de non-présentation d'une licence valide, reporter au verso de la feuille de match le nom, le prénom et la date de naissance du joueur, pour vérification de la qualification du joueur par la commission gestionnaire de l'épreuve. »

Une modification de l'article 27 avec suppression de la mention « si besoin » et modification de l'alinéa 4 interviendra dans le règlement 18/19.

5. Sondage concernant l'arbitrage en doublette dans les groupes B

La commission régionale a fait un sondage auprès des groupes B qu'elle gère. Les comités 75 et 93 vont faire de même. La commission régionale adressera aux comités 75 et 93 le courrier adressé afin qu'ils fassent de même.

6. Utilisation d'un rapport de supervision pour un collectif litiges

Un rapport de supervision est destiné à la sous-commission d'arbitrage de l'arbitre supervisé et n'a pas vocation à être communiqué à un collectif litiges, même si l'arbitre supervisé commet une faute technique.

Par contre, si le superviseur est témoin de faits répréhensibles survenus en cours de match, il doit envoyer un rapport à la commission gestionnaire sur ces faits.

Ce rapport est distinct du rapport de supervision.

7. Indemnité d'arbitrage en cas de faute technique

Lors d'un dépôt de faute technique recevable et imputable aux arbitres suite à une mauvaise interprétation des lois du jeu de leur part, en cas de match donné à rejouer, les arbitres devront rembourser à leur comité respectif les indemnités perçues. Celui-ci indemniserá ensuite les arbitres officiant sur le match rejoué.

Décision acquise à la majorité des commissions.

8. Indemnisation des délégués sur une rencontre

Lorsqu'une demande de délégué émanera d'un comité, le comité demandeur lui versera 25 €.

En cas de demande d'un club, c'est celui-ci qui versera les 25 € au délégué.

Décision acquise à la majorité des commissions, réserves du comité 75.

9. Difficultés liées à la désignation des arbitres

La commission souhaite que des arbitres de différents comités puissent arbitrer ensemble sans difficultés majeures.

Il est indispensable que la formation des arbitres soit identique dans les différents comités et que les consignes données aux arbitres soient cohérentes.

Une réunion des formateurs et désignateurs d'arbitres va être organisée fin janvier.

10. Cadrage coupe Auguste DELAUNE

Suite aux incidents lors du match de cadrage entre BOCA JUNIOR et AS LAUMIERE, le comité 75 a pris la décision d'exclure le club AS LAUMIERE du cadrage. Son adversaire en cadrage, LOKOMOTIV 94, est donc qualifié pour les 32^{ème} de finale.

11. Modalités d'appel

La phrase qui indique la possibilité de faire appel des décisions de première instance est variable suivant les comités et fait référence au règlement disciplinaire FSGT mal connu.

Proposition de texte à valider : « *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel auprès du bureau d'appel régional dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 37 du règlement FSGT des compétitions de football à 11 en Ile de France.* ».

Prochaine réunion : le jeudi 08 février 2018 à 18h00 au comité 75.

6. Litiges

PV du mardi 09 janvier 2019

Présents : Jean Pierre JOLY – Abdel KADIOUI – Fred SAFRAOUI – Madani CHAOUCHE

Courrier :

- FSGT93 : Liens n° 14
- Rapport de M. MANFRAS Max du club OPOSSUM BOOMBOX sur la rencontre OPOSSUM BOOMBAX – AS PARISIENNE du 18/12/2017.

Dossier n°8 OPOSSUM BOOMBOX – ES PARISIENNE (LS Groupe C) du 18/12/2017

La Commission des Litiges demande à l'arbitre de la rencontre et au dirigeant de l'équipe ES Parisienne (M. OZGUR) d'établir un rapport sur le déroulement de la rencontre.

Les suspensions en cours

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
92	LS	PERSIANOMID	HEDAYAT GHORTOULMESH ALI	55609092	Oui	Oui	09/05/2017	10/02/2018	Suspendu 6 mois ferme
95	ME	LA SELEÇAO (EX WILDCATS)	MENDES PIRES STEPHANE	55614324	Oui	Oui	25/09/2017	25/01/2018	suspendu 4 mois ferme
75	LS	DABKE A	ABDALLA HUSSEIN	55746729	Oui	Oui	21/11/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	DABKE A	SLEIMAN HUSSEIN	361311	Oui	Oui	21/11/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	LES COUSINS FC	SCALI MARTIN	452083	Oui	Oui	30/11/2017		Suspendu, en attente de décision
94		CST AL FAWZ	KETTECHE MATHIEU	333915	Oui	Oui	28/05/2014	27/05/2018	Suspendu 1 an (DELAUNE) + 3 ans fermes
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
75		GLOBAL PARIS FC	BERKANE ABDEL	12966	Oui	Oui	28/02/2015	27/02/2018	suspendu 3 ans fermes (coupe Maurize)
94		CST AL FAWZ	TRAORE MAMADOU	55563313	Oui	Oui	12/05/2015		suspendu jusqu'a comparution
93	LS	ASC VITRY	AKIAL NADINN	276573	Oui	Oui	12/10/2015	11/10/2018	Suspendu, 3 ans fermes
93	SA	AGUIAS FC	LAZAAR YACINE	55622149	Oui	Oui	02/06/2016		suspendu j'usqu'a comparution
LIF	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	GUILLEMIN FLORIAN	55677747	Oui	Oui	05/11/2016	08/05/2018	Suspendu 18 mois fermes (tableau B 26)
93		BONDYNAMIQUES	ADDOU YAZID	55690778	Oui	Oui	10/01/2017	09/01/2020	Suspendu 36 mois (article 44 - A - 19)
93		AES FIGUIG	HADDOU SAMIR	178369	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois ferme
93		FC SCUDETTOS	PERES DAVID	25547	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois (période 15juin/15sept neutralisée)
93		FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	29/01/2020	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
78		AS TURQUIE DES MUREAUX DE L ASOM	DUZARDIC BURHAN	313742	Oui	Oui	12/03/2017	12/03/2019	Suspendu 2 ans fermes
94	DM	FC GEOFFROY	MAGALHES SILVA TIAGO	55705336	Oui	Oui	02/05/2017	03/03/2018	Suspendu 8 mois pour coup volontaire à adversaire (15 juin - 15 septembre neutralisé).
92	SM	MAZARS	JEZEQUEL CYRIL	503099	Oui	Oui	18/03/2017	17/03/2018	Suspendu un an ferme
75	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI HICHAM	448421	Oui	Oui	16/05/2017	15/06/2018	Suspendu 10 mois fermes
92	SM	AS CHEMINOTS DE CONFLANS	GIOVANNINI CEDRIC	509147	Oui	Oui	04/11/2017	03/02/2018	Suspendu 3 mois fermes
LIF	SM	AS PLUS LOIN B	BEN JEMIA ADAM	55566077	Oui	Oui	13/05/2017	12/02/2018	Suspendu 6 mois fermes (neutralisation 15/06 au 15/09)
93	LS	APSAP BEAUJON	DUBREAS LIONEL	55642726	Oui	Oui	31/05/2017	10/11/2018	Suspendu 1 an ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	GONCALVES MARIO	55698621	Oui	Oui	29/05/2017	29/09/2018	Suspendu 10 mois ferme
75	DM	AP MONTALEGRE	MAGALHAES SERGIO	448039	Oui	Oui	29/05/2017	29/01/2019	Suspendu 14 mois ferme
94	VS	LEVALLOIS SC B	SY LADJI	55512331	Oui	Oui	29/05/2017	28/02/2018	Suspendu 6 mois ferme + 4 mois de sursis (décision du BAR)
94	VS	LEVALLOIS SC B	VAZ SILVIANO	55660040	Oui	Oui	29/05/2017	28/02/2018	Suspendu 6 mois ferme (décision du BAR)
75	DM	AP MONTALEGRE	SAGRES VICTOR	55682233	Oui	Oui	07/05/2017	06/11/2018	Suspendu 12 mois fermes

93	SA	BLANKOK UNITED	GIRARD THANH	55683668	Oui	Oui	20/05/2017	19/02/2018	Suspendu pour 6 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
93	SA	BLANKOK UNITED	OLIVIER JOSEPH	55683701	Oui	Oui	20/05/2017	19/02/2018	Suspendu pour 6 mois fermes (période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
75	DM	AP MONTALEGRE	DA CUNHA JOSÉ	55614846	Oui	Oui	07/06/2017	29/01/2019	Suspendu 14 mois ferme
75	VS	AS LAUMIERE	BOLY ALSSANE	55623039	Oui	Oui	22/09/2017	21/02/2018	Suspendu 5 mois ferme
75	VS	AS ENTRAIDE	KIPRÉ FLORENT	55624507	Oui	Oui	20/10/2017	19/10/2019	suspendu 24 mois ferme
75	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI ABDELKADER	398311	Oui	Oui	24/10/2017	23/01/2018	Suspendu 3 mois fermes
94	DM	JOIE DE JOUER	VIGNON ABEL PIERRE	55586824	Oui	Oui	18/10/2017	16/01/2018	Suspendu 3 mois (décision du B.A.R.)
94	DM	AS ESTORIL	BRUNIAUX JOHANN	55543994	Oui	Oui	18/10/2017	16/01/2018	Suspendu 3 mois (décision du B.A.R.)
75	VS	AS LAUMIERE	HARRICHE BELCKACEM	55608494	Oui	Oui	20/10/2017	19/01/2018	Suspendu trois mois ferme
75	VS	AJ LA NOUE A	KHENACHE YACINE	55559445	Oui	Oui	20/10/2017	19/02/2018	suspendu 4 mois ferme
LIF	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	LOUINASSE JOSEPH	270683	Oui	Oui	04/11/2017	03/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
93	LS	ASC VITRY	BARKOUN ABDELKADER	53709	Oui	Oui	06/11/2017		Suspendu, en attente de décision
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	MARTINS THIMOTE	55717730	Oui	Oui	12/11/2017	12/02/2018	Suspendu 3 mois fermes (article 44 tableau B)
93	SA	AS VAL IMMO	KELBABA PAUL OLIVIER	55734737	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2019	Suspendu 18 mois fermes
LIF	SA	US GAZELEC LANDY 93	BOUGARNE RADOUANE	55730336	Oui	Oui	18/11/2017	17/05/2018	Suspendu, 6 mois fermes
75	LS	AS QUINZE FC	CHEREL ANTHONY	55560538	Oui	Oui	20/11/2017		Suspendu, en attente de décision
94	SA	ASC MUETTE	LAVITAL CÉDRIC	55500668	Oui	Oui	09/01/2018	15/10/2018	Suspendu 6 mois fermes (article 44 B 21). (15juin/15 sept neutralisé)
75	DM	FC PARIS 7	MOTA STEPHANE	55675132	Oui	Oui	26/11/2017		Suspendu 2 matchs ferme
93	LS	PARIS D EXIL	KÉBÉ MOHAMED	55730052	Oui	Oui	20/11/2017	19/05/2019	Suspendu 18 mois fermes.
93	LS	FONTENAY FOOTBALL TEAM	SOUKUP ROMAIN	55729936	Oui	Oui	04/12/2017		Suspendu, en attente de décision
94	SM	LEVALLOIS SC 7A	CARBONELL HUGO	55676522	Oui	Oui	12/12/2017	12/02/2018	Suspendu 2 mois fermes(article 44 A 6)
94	SM	LEVALLOIS SC 7A	BIVARD ARNAUD CHRISTOPHER	55731677	Oui	Oui	25/11/2017	24/03/2018	Suspendu 4 mois fermes (article 44 A 10)
LIF	SA	AS COPA	ROUBY MATTHIEU	439883	Oui	Oui	12/12/2017	15/09/2018	Suspendu, 8 mois fermes (neutralisation du 15/06 au 15/09)
75	VS	LE BORUSSIA DES POTOS	VISSEAUX FLORENT	55676122	Oui	Oui	01/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75	VS	LE BORUSSIA DES POTOS	FLOURY BASTIEN	55676226	Oui	Oui	01/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75	LS	AS QUINZE FC	HACINE-BACHA SID	55735457	Oui	Oui	11/12/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaune
94	SA	AFMG	AFANE MOHAMMED AMIN	667881	Oui	Oui	16/12/2017	16/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
94	DM	US CHOISY	BELAOUT FAREH	55718423	Oui	Oui	09/01/2018	09/03/2019	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	STOJANOVIC DUSAN	55731160	Oui	Oui	17/12/2017		Suspendu, en attente de décision
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	STOJANOVIC DUSAN	55731160	Oui	Oui	17/12/2017	16/02/2018	Suspendu 2 mois fermes (article 44 - 20 B)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	NIKOLIC ZIVOJIN	12020	Oui	Oui	09/01/2018	09/01/2019	Suspendu 9 mois fermes (article 44 B 23) (15 Juin/15 sept neutralisé)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	GLIGORIJEVIC BORISLAV	177484	Oui	Oui	09/01/2018	09/01/2019	Suspendu 9 mois fermes (article 44 B 23) (15 juin/15 sept neutralisé)

75	LS	ASPTT AC VICTOR HUGO B	BELABBES AFIF	55559450	Oui	Oui	09/01/2018	08/07/2018	suspendu 6 mois ferme
75	LS	ASPTT AC VICTOR HUGO B	BENTABED SOFIANE	55678664	Oui	Oui	09/01/2018	08/07/2018	suspendu 6 mois ferme
75	DM	AS PP XV A	OLIVEIRA FILIPE	55636283	Oui	Oui	26/11/2017		Suspendu pour 2 matchs ferme



BREVET FÉDÉRAL FSGT D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL

organisé par la ligue Ile de France FSGT et ses comités

Les footbolls FSGT en région parisienne représentent plus de 1000 équipes et plus de 17000 adhérents. L'essentiel de la formation des animateurs, entraîneurs et responsables d'équipes s'opère sur le tas et dans les clubs.

La Ligue Île-de-France FSGT et ses comités ont souhaité construire une action de formation pour développer et reconnaître les compétences et l'expérience de tous ceux qui encadrent ces équipes.

Objectifs et finalités de la formation :

- Disposer d'un diplôme qui garantit la reconnaissance des compétences pédagogiques et techniques à animer, encadrer, initier la pratique de toutes les formes de football de l'enfant à l'adulte.
- Renforcer les capacités des stagiaires à développer des formes de pratiques visant à responsabiliser les adhérents, au service de la vie associative des clubs.

Contenus de formation :

Niveau 1 :

8 séquences spécifiques de 3 heures chacune :

- Gestion de groupe et des conflits
- Sécurité, physiologie, anatomie et santé (2 séances dont 1 pratique)
- Observation et analyse de match – Outils d'observation et mise en situation
- Construction et animation d'une séance / mise en situation pédagogique (4 séances pratiques)

6h de tronc commun (réparties sur 2 soirées ou 1 journée)

Niveau 2 :

6h de tronc commun (réparties sur 2 soirées ou 1 journée) avec des séquences sur le mouvement sportif en France, la notion de progrès, et le projet associatif et sportif.

3 stages au choix, en fonction de son expérience et de ses objectifs :

- *Performance / observation et analyse de match* : intervenir sur une sélection départementale
- *Formation* : animation d'une ou plusieurs séances du Brevet Fédéral
- *Entraînement* : animation d'un cycle de séance adultes ou enfants

La FSGT est une fédération omnisports. Le Brevet Fédéral d'Animation est un diplôme organisé sur plusieurs activités. Le tronc commun est l'ensemble des séquences communes à ces formations.

Elles représentent l'ensemble des connaissances et des compétences communes d'un animateur FSGT, quelle que soit son activité.

Le tronc commun contient des séquences sur la connaissance de la FSGT, la pédagogie générale, la vie associative et la réglementation.

Coût : 80 € (si 1ère formation)

La formation est gratuite pour les stagiaires ayant déjà suivi la formation de niveau 1. Ce montant prend en compte les frais pédagogiques et du matériel remis au stagiaire.



Public visé :

Entraîneurs, animateurs, joueurs capitaines d'équipes de tous les footballs (foot en salle, foot autoarbitré à 7, foot à 11, foot jeunes). Débutants ou confirmés.

Licenciés FSGT, âgés de 16 ans minimum.

Organisation de la formation (NOUVEAU!) :

La formation s'organise autour de 2 niveaux :

- Niveau 1 – Initiateur
- Niveau 2 – Entraîneur

En appui sur son expérience et en accord avec l'équipe pédagogique, le stagiaire peut choisir de postuler pour le niveau 1 ou le niveau 2 dès son entrée en formation.

Ce choix se fera lors du positionnement.

Le stagiaire qui choisit de se diriger vers le niveau 1 doit assister aux séquences spécifiques (8 au total) et à la journée (ou 2 soirées) dédiée au tronc commun.

Le stagiaire qui s'engage sur un niveau 2 doit, en plus des séquences spécifiques et tronc commun du niveau 1, prendre part à une journée supplémentaire sur le tronc commun et à un stage autour d'un des trois thèmes ci-dessous.

Dates de formation :

- Séance 1 : vendredi 26 janvier à 18h30
Observation et analyse de match
- Séance 2 : samedi 27 janvier à 9h
Préparer et animer un entraînement (séance cadre)
- Séance 3 : lundi 12 février à 19h
Connaissance des Publics
- Séance 4 : lundi 12 ou mardi 13 mars à 19h
sécurité, anatomie, physiologie et santé (théorie et pratique)
- Séance 5 : vendredi 18 mai à 19h
gestion des groupes et des conflits
- Séance 6 : samedi 19 mai à 9h
animer un entraînement
- Séance 7 : vendredi 25 mai à 19h
animer un entraînement
- Séance 8 : samedi 26 mai à 9h
mise en situation pédagogique

*Les dates des journées (ou soirées)
« tronc commun » sont à déterminer.*



Contacts et renseignements :

Ligue Ile de France FSGT :

01.49.42.23.24

lif@fsgt.org

www.liguefsgt.org

BREVET FEDERAL FSGT D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Licence FSGT : Club :

Jour de pratique :

Type de football :

Foot à 7

Foot à 11

Foot Jeunes

Foot en salle

Nature et durée des activités menées dans votre association :

.....

Investissement et responsabilités au niveau du club et/ou du comité (nature et durée) :

.....

Disposez-vous du PSC1 :

Oui

Non

Si non, souhaitez-vous recevoir des informations sur les formations PSC1 mises en place par la FSGT :

Oui

Non

J'ai pris connaissance des conditions
d'organisation de la formation et des
conditions financières.

Fait à, le

Signature :

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer signé
et accompagné du règlement de la formation
(80,00 €) **pour le 20 janvier 2018**
(cachet de la poste faisant foi) à :

Ligue Ile de France FSGT
14-16 rue Scandicci
93500 PANTIN

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
est une fédération sportive multisports
et d'éducation populaire.

En Seine-Saint-Denis,
le comité FSGT93 regroupe 180 clubs et 14000 adhérent.e.s

Tarifs* licenciés avec assurance
Plus de 50 sports avec une seule et même licence
enfants 19.60 €
jeunes 28.90 €
adultes 35 €

*tarifs 2017-2018

**VENEZ DECOUVRIR ET PRATIQUER
TOUS LES SPORTS
A TOUS LES ÂGES
EN COMPETITION COMME EN LOISIR**



Comité FSGT de Seine-Saint-Denis
16 Avenue Paul Eluard
93 000 Bobigny
01.48.31.12.59
accueil@fsgt93.fr



www.fsgt93.fr